

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

**Absent.es excusé.es :** STAEL Gérard

**Absent.es :** LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 18**

**Votants : 25**

**CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES AIRES DE STATIONNEMENT DU COMPLEXE SPORTIF ALFRED LE BIAVANT ET DU GROUPE SCOLAIRE « LE GRAND MARRONNIER »  
AVEC MORBIHAN ENERGIES**

Délibération n°2024\_19\_04\_06

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune a fait le choix de développer la production d'énergies renouvelables, par l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments de l'ALSH. Dans la perspective de l'installation de nouveaux équipements publics, la commune souhaite le déploiement d'ombrières photovoltaïques pour la production électrique en autoconsommation collective fermée ; le surplus de production étant injecté dans le réseau public. Elle propose de s'appuyer sur l'accompagnement de Morbihan Energies pour la conception et le dimensionnement de l'installation, à terme devenant propriété de la collectivité.

Il est proposé un contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour confier à Morbihan Energies la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur les ombrières de parkings du complexe sportif Alfred le Biavant et du groupe scolaire « Le Grand Marronnier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, joint en annexe, pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur les aires de stationnement du complexe sportif Alfred le Biavant et du groupe scolaire « Le Grand Marronnier », à intervenir avec Morbihan Energies ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce contrat et tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 23 avril 2024*

Le Maire,  
Pascal ROSELIER

